



2025-118-AT

Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 Remouillé

**ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE POUR DES TRAVAUX
DE RACCORDEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AÉRO-SOUTERRAIN –
RICHEBOURG**

La Mairie de Remouillé,
VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par la société SPIE CityNetwork Le Bignon ;

CONSIDÉRANT la réalisation de travaux de raccordement du réseau électrique aéro-souterrain au lieu-dit Richebourg ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 18 décembre 2025 au 16 janvier 2026 inclus, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : raccordement du réseau électrique aéro-souterrain au lieu-dit Richebourg.

ARTICLE 2 : Prescriptions techniques particulières :

Le pétitionnaire ou l'entreprise missionnée sont informés qu'ils doivent se renseigner pour connaître l'existence d'ouvrages à proximité de leur projet. La réalisation de tranchées, d'implantation de porteurs et chambres feront l'objet du respect des préconisations propres à ces travaux (distances, profondeurs, grillage avertisseurs, remise en état à l'identique, etc.)

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 8^{ème} partie « signalisation temporaire ». La fourniture et la pose de la signalisation seront assurées par l'entreprise SPIE CityNetwork Le Bignon.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du rétrécissement ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mardi 25 novembre 2025
Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

803303786



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : QUILICI Prénom : Karine

Dénomination : SPIE Citynetwork Le bignon Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011

Chez Sogelink

Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France

Téléphone 0686438492 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : spie-cn-le-bignon-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Richebourg

Code postal 44140 Localité : REMOUILLE

Document d'urbanisme antérieur (*déclaration de travaux ou permis de construire*) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾ N° de chantier délivré par la Collectivité :

Pose de clôtures

Pose de portail (portillon)

Plantations

A l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
----------------	---	---	---

En retrait de l'alignement mètres mètres mètres
----------------------------	--------------	--------------	--------------

Dépot ou Stationnement <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Saillie ou Surplomb <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Aménagement d'accès <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Ouvrages divers <input type="checkbox"/> ⁽¹⁾
--	---	---	---

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application 18 12 2025 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.40586037,47.05764337 -1.40506108,47.05804902 -1.4041223,47.05720482 -1.40550096,47.05673337 -1.40586037,47.05764337</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.057643 -1.405860) ; (47.058049 -1.405061) ; (47.057205 -1.404122) ; (47.056733 -1.405501) ; (47.057643 -1.405860) ;
```

EMERGENCE DE VOTRE RACCORDEMENT

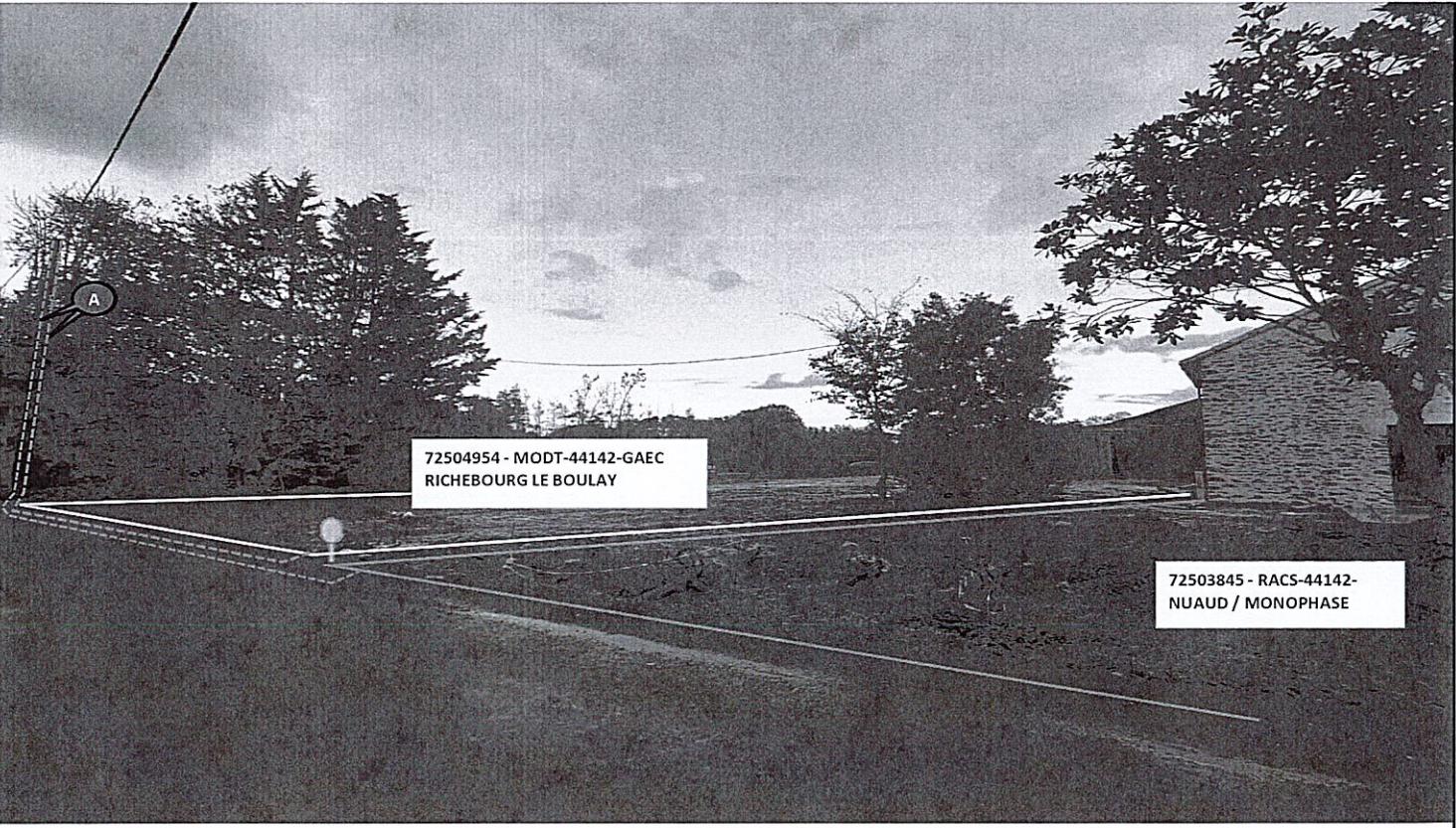
Etude réalisée par : TALON Laure (REZE)

A transmettre à vos artisan

Nom du client :	NUAUD	N° d'affaire :	72503845
Adresse chantier :	RICHEBOURG	Commune :	REMOUILLE

Nom et fonction de la personne au rdv : M NUAUD Client Date d'emménagement : 01/01/2026

TRAVAUX :	AS02 Branchement aéro-souterrain Type2	Type de voie (liaison réseau) :	0
A charge du client :	<p>1 le client va couper les branches gênantes et dégager l'accès au support</p> <p>2 Liaison après disjoncteur se trouvant dans le coffret à votre charge (gaine, tranchée et câble).</p> <p>rabattre le fourreau rouge déjà passé vers l'emplacement du coffret</p> <p>***Prévoir contrat auprès d'un fournisseur et consul pour permettre la mise sous tension***</p>		A réaliser
A charge d'Enedis :	<p>A Raccordement depuis le support en 4x25 puis en 4x35 Al sous GPC jusqu'au coffret à alimenter.</p> <p>B • Terrassement liaison publique : 22ml dont 2 en T1</p> <p>C Pose d'un ensemble de coffrets dos à dos avec fusibles de coupure côté public et un compteur LINKY monophasé et disjoncteur de type S côté domaine privé.</p>		



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention :							
Commentaires : (Possibilité nacelle, accessibilité, autres...)	2 affaires liées						

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2019	Liaison réseau			Dérivation individuelle	Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A				
12 kVA	AS2 - Branchement aéro-souterrain Type 2		8	22	Alu 35 mm²	30	0,95	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm²		0,00	
					Terrassement	Mètres T2	Mètres T1	Longueur Total
						20	2	22

POSITIONNEMENT TABLEAU INTÉRIEUR

Nom du client :	NUAUD		N° d'affaire :	72503845				
Adresse chantier :	RICHEBOURG		Commune :	REMOUILLE				
Nom et fonction de la personne au rdv :		M NUAUD	Client	Date d'emménagement :		01/01/2026		
TRAVAUX :	AS02 Branchement aéro-souterrain Type2							
Type de voie (liaison réseau) : 0								
A charge du client :	<p>1 le client va couper les branches gênantes et dégager l'accès au support</p> <p>2 Liaison après disjoncteur se trouvant dans le coffret à votre charge (gaine, tranchée et câble).</p> <p>rabattre le fourreau rouge déjà passé vers l'emplacement du coffret</p> <p>***Prévoir contrat auprès d'un fournisseur et consuel pour permettre la mise sous tension***</p>							
A charge d'Enedis :	<p>A Raccordement depuis le support en 4x25 puis en 4x35 Al sous GPC jusqu'au coffret à alimenter.</p> <p>B • Terrassement liaison publique : 22ml dont 2 en T1</p> <p>C Pose d'un ensemble de coffrets dos à dos avec fusibles de coupure côté public et un compteur LINKY monophasé et disjoncteur de type S côté domaine privé.</p>							
  <p>La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle</p>								
Prévention :								
Commentaires : (Possibilité nacelle, accessibilité, autres...)	2 affaires liées							
Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2019	Liaison réseau			Dérivation individuelle	Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A				
12 kVA	AS2 - Branchement aéro-souterrain Type 2	8	22	Alu 35 mm ²		30	0,95	X
12 kVA	Choix dans la liste			Alu 35 mm ²			0,00	
					Terrassement	Mètres T2	Mètres T1	Longueur Total
						20	2	22